



Gilbert Rebeyrole, Pierre Martin et Christian Le Seac'h.



Banque et populaire à la fois.



CONTACT PRESSE

Catherine BAUD

Tél. : 01 42 61 53 24

Fax : 01 42 60 02 08

E-mail: catherine.baud@fnc.fr

Fédération Nationale de la Coiffure
36, rue du Sentier
75082 Paris Cedex 02

SIGNATURE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT FNC - BANQUE POPULAIRE - SOCAMA

La Fédération Nationale de la Coiffure Française, la Banque Fédérale des Banques Populaires et les SOCAMA réactualisent leur partenariat initié en 2003. La signature de cette nouvelle convention a eu lieu le 7 juillet dans les locaux de la FNC.

La réactualisation du partenariat débuté en 2003 a été validée très officiellement ce lundi 7 juillet, en présence de Pierre Martin, Président de la FNC, Christian Le Seac'h, Directeur du Marché des Professionnels de la Banque Fédérale des banques Populaires, Gilbert Rebeyrole, Président de la Fédération Nationale des SOCAMA ainsi que des membres du Conseil Fédéral de la FNC.

Le Groupe Banque Populaire créé par et pour des entrepreneurs est attaché aux valeurs de coopération. Avec plus de 60 000 porteurs de projets accompagnés chaque année, le Groupe Banque Populaire est la banque leader de la création et reprise d'entreprise. Il est également la banque des artisans coiffeurs puisque près d'un sur trois est client du groupe.

Les SOCAMA (Sociétés de caution mutuelle artisanales) dont les administrateurs sont des chefs d'entreprises représentant tous les secteurs d'activité, facilitent l'accès aux crédits bancaires accordés par leurs partenaires Banques Populaires. Elles apportent annuellement leur garantie de bonne fin à 35 000 dossiers pour 1 milliard d'euros.

La Fédération Nationale de la Coiffure, les SOCAMA et le Groupe Banque Populaire ont décidé d'unir leurs compétences respectives pour :

- mettre à la disposition des professionnels de la coiffure une gamme de produits et services bancaires et financiers, répondant à leurs besoins dans les domaines suivants :
 - la création et la reprise d'entreprise de salon de coiffure,
 - l'aménagement des locaux, l'acquisition et le renouvellement du matériel,
 - la gestion du compte au quotidien,
 - la protection de l'activité,
 - la fidélisation et la motivation des salariés,
 - la transmission d'entreprise.
- faciliter la mise en relation des artisans coiffeurs porteurs de projets avec les conseillers professionnels des Banques Populaires Régionales grâce à un applicatif installé, d'ici la fin de l'année 2008, sur le site Internet de la FNC, www.fnc.fr,
- développer les contacts entre les Banques Populaires Régionales et les Unions Régionales de la coiffure afin de négocier localement des avantages bancaires.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

07/07/2008